

A retourner directement
A la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités de Côte d'Or
DDETS de Côte d'Or
Cité Dampierre - 6 rue Chancelier de l'Hospital
21000 DIJON
courriel : ddets-directeur@cote-dor.gouv.fr

SSSSSSSS

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE DEROGATION
AU REPOS DOMINICAL**

SSSSSSSS

Le demandeur qui sollicite, en application de l'article L.3132-20 du code du travail, une dérogation aux dispositions de l'article susvisé du code du travail relatif au repos dominical, est prié de renvoyer le questionnaire ci-dessous à l'adresse indiquée ci-dessus, dûment rempli et signé. Il permettra de procéder aux consultations du Conseil Municipal, aux syndicats d'employeurs et de salariés intéressés de la Commune, à la Chambre de Commerce et d'Industrie, à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et de l'Etablissement public intercommunal conformément à ce que prévoit l'article L.3132-21 du code susvisé.

Les avis doivent être donnés dans le délai d'un mois en application de l'article R.3132-16 du code du travail. Le préfet statue ensuite dans un délai de huit jours par un arrêté motivé qu'il notifie au demandeur.

La demande de dérogation **dûment motivée** suivant l'une ou l'autre condition indiquée à la page n°4, devra donc parvenir à la DDETS suffisamment tôt pour respecter ce délai (**soit 6 semaines au moins avant le début des travaux**).

A défaut, elle ne sera pas instruite et fera l'objet d'un refus pour envoi tardif.

DENOMINATION DE LA SOCIETE :

ENSEIGNE DE L'ETABLISSEMENT :

ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT :

N° SIRET :

TEL :

COURRIEL :

DIMANCHE(S) SOUHAITE(S) :

LIEU D'INTERVENTION :

Nature du Commerce ou de l'entreprise	
N° du code NAF et <i>Pour les commerces, indiquer la nature des différents produits et articles vendus Pour les industries, indiquer la nature précise des prestations exercées</i>	
Existe-t-il une convention collective relative à l'activité exercée dans votre établissement ? Si oui, en préciser son intitulé	

EMPLOI	Effectif total	Dont hommes	Dont femmes	Dont moins de 18 ANS	Dont travail. étrangers
1- Combien l'établissement occupe t- il habituellement de salariés ?					
2- Quel est le nombre de salariés employés en semaine appelés à travailler le dimanche ? <i>Joindre l'accord écrit des salariés volontaires pour travailler le dimanche</i>					
3- Est-il envisagé de recruter du personnel pour le travail du dimanche sous CDD - à temps plein - à temps partiel sous CDI - à temps plein - temps partiel					

HORAIRES	
Répartition de la durée du travail (quotidienne et hebdomadaire) (2)	
Horaire qui serait pratiqué le dimanche et les autres jours de la semaine pour les salariés qui travailleraient le dimanche	

Nature des tâches du personnel qui travaillerait le dimanche	
Indiquer comment serait donné le repos hebdomadaire obligatoire (formule A, B, C, D) (3) .	

CONTREPARTIES OBLIGATOIRES AU TRAVAIL DOMINICAL	
<p>De quelles contreparties et garanties (négociées avec les organisations syndicales et votre branche professionnelle) bénéficieraient les salariés qui travailleraient le dimanche</p> <ul style="list-style-type: none"> - majoration de rémunération - majoration du repos compensateur - autres <p><i>Fournir la copie de l'accord collectif ou à défaut, la décision unilatérale de l'employeur fixant les contreparties accordées</i></p>	
<p>Avis du Comité Social et Economique (sauf carence)</p> <p><i>Fournir le PV de consultation des représentants du personnel.</i></p>	

(2) communiquer l'horaire collectif réparti sur les jours de la semaine ou les horaires individuels en précisant les jours de repos habituels.

(3) en application de l'article L.3132-20, le repos hebdomadaire du personnel employé le dimanche doit être donné :

- A- un autre jour que le dimanche à tout le personnel de l'établissement
- B- du dimanche après-midi au lundi matin
- C- le dimanche après-midi avec un repos compensateur d'une journée par roulement et par quinzaine
- D- par roulement à tout ou partie du personnel

MOTIVATIONS	
Importance présumée des activités du dimanche	
Pourcentage estimé du chiffre d'affaires du dimanche par rapport aux autres jours de la semaine	
<p>Motifs <u>précis</u> invoqués à l'appui de la demande de dérogation</p> <p style="text-align: center;"><u>Conditions à remplir</u></p> <p style="text-align: center;">-Préjudice au public Expliquer pourquoi le fait de ne pas travailler le ou les dimanche(s) demandé(s) serait préjudiciable au public</p> <p style="text-align: center;">et/ou</p> <p style="text-align: center;">-Atteinte au bon fonctionnement de l'établissement Etablir que la spécificité de l'activité exercée dans l'établissement justifie l'ouverture des dimanches demandés et en quoi le fait de ne pas ouvrir lesdits dimanches serait gravement préjudiciable à l'établissement et compromettrait son fonctionnement normal</p>	A REMPLIR OBLIGATOIREMENT POUR BENEFICIER DE LA DEROGATION

OBSERVATIONS

Certifié sincère et véritable

Le (date) :

NOM, PRENOM et QUALITE en toutes lettres :

Signature :